

FICHE SIGNALÉTIQUE

CDG RENDEMENT

FCP

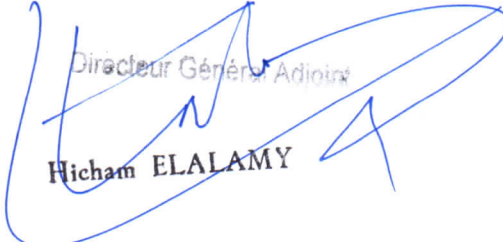
Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par le CDVM en date du 13/07/2015 sous la référence n VP15022.

Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.


CDG CAPITAL
GESTION
GROUPE CDG
101, Bd Massira Al Khadra - Casablanca
Tél: 0522 92 31 00(LG) Fax: 0522 92 31 50

Directeur Général Adjoint

Hicham ELALAMY



I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : **Obligations « OMLT »**
- Sensibilité min : **2 (exclu)**
- Sensibilité min : **6 (inclus)**
- Indice de référence : **MBI Global**
- Objectifs de gestion : **offrir aux souscripteurs un outil de placement qui autorise une perspective de rentabilité comparable à celle du marché des taux d'intérêts à moyen et long terme.**
- Stratégie d'investissement :

Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en Bons du Trésor et titres garantis par l'Etat. Le FCP pourrait également investir une partie de ses actifs en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, parts ou actions d'OPCVM, d'organismes de placement en Capital Risque (OPCR) et de fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FCPT) tout en respectant la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. Toutefois, et chaque fois que les intérêts des porteurs de parts l'exigent, le FCP peut intervenir sur le marché monétaire conformément à la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : **3 ans**
- Souscripteurs concernés : **Institutionnels marocains sans exclure les autres personnes morales ou personnes physiques.**

II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : **01/01 au 31/12**
- Valeur liquidative d'origine : **1,000 Dirhams**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est calculée sur une base hebdomadaire (le vendredi, ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant) .**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Diffusion hebdomadaire par voie d'affichage dans les locaux des réseaux de commercialisation et publication dans un journal d'annonces légales**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : **les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire du CDVM.**
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les souscriptions et les rachats sont centralisés par CDG CAPITAL GESTION au plus tard le vendredi à 10 heures 30 et sont réalisés sur la base de la valeur**



liquidative du même jour. Passé ce délai, ils seront traités sur la base de la prochaine valeur liquidative.

- Affectation des résultats : Le FCP « CDG Rendement » est un FCP de capitalisation. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés.

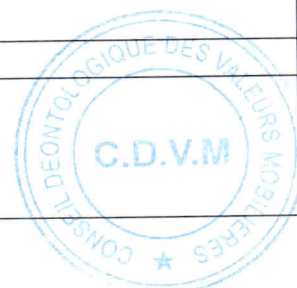
III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Au maximum 3% hors taxe de la valeur liquidative.
 - La part incompressible acquise à l'OPCVM est nulle.
 - Commission de rachat maximale :
 - Au maximum 1,5% hors taxe de la valeur liquidative.
 - La part incompressible acquise à l'OPCVM est nulle.
 - Cas d'exonération :
 - cas d'exonération : à la discrétion du réseau placeur (CDG Capital Gestion, CDG Capital Bourse et CDG Capital).

En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.

- Frais de gestion :
 - 2% HT au maximum, de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CDG CAPITAL GESTION. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais publications (HT)	20 000 dh
(2) Commissaire aux comptes (HT)	10 000 dh
(3) Commissions CDVM (HT)	0,025% HT
(4) Dépositaire (HT)	0,07% HT
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) (HT)	4 000 dhs



(6) Maroclear (droit d'admission) (HT)	0,0075% si actif inférieur à 100 millions 0,0025% HT si actif compris entre 100 et 500 millions 0,0006% HT si actif compris entre 500 millions et 1 milliard 0,0001% HT si actif supérieur à 1 milliard
Prestations de CDG CAPITAL GESTION (HT)	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : **29/11/2012, AG/OP/081/2012**
- Société de gestion : **CDG CAPITAL GESTION** représentée par Mme Ouafae MRIOUAH .
- Dépositaire : **CDG Capital**, sis à **Place Moulay El Hassan, Immeuble Mamounia, Rabat** représenté par **Mr Adel Elaroussi**
- Commercialisateur (s) :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Adresse	Téléphone
CDG Capital Gestion	M. Kamel El KHALFET	101, Bd Massira Al khadra, 3ème étage, casablanca	05 22 92 31 00
CDG Capital	M. Amine MAAMRI	Place Moulay El Hassan, Tour Mamounia, rabat	05 37 66 52 52
CDG Capital Bourse	M. Rachid OUTARIATTE	7, Boulevard Kennedy, Quartier Anfa-Casablanca	05 22 36 20 20

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.

Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.

